



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Election des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire
Académique (CAPA) des Attachés d'Administration de l'Etat (AAE) de l'académie de Rennes

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection de la CAPA des AAE réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 13 heures³⁰, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Présidente : Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire : Monsieur Joseph Buan, chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

Secrétaire suppléante : Madame Adeline Visdeloup, cheffe de bureau Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

Délégués des listes :

1. Monsieur Jean-Michel Hervé, A&I UNSA
2. Monsieur Luc Grimonprez, Sgen-Cfdt
3. Madame Angelique Chevalier, SNASUB FSU

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	485
Nombre des votants :	284
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	24
Nombre de suffrages valablement exprimés :	260

Listes en présence

Listes en présence	A&I UNSA	Sgen-Cfdt	SNASUB FSU
Nombre de voix	141	51	68
Nombre de sièges	2	0	0

C - Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

130

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
A&I UNSA	1
Sgen-Cfdt	0
SNASUB FSU	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

1

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

1

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
A&I UNSA	1 - 70,50
Sgen-Cfdt	0
SNASUB FSU	0

La liste A&I UNSA a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
A&I UNSA	
Sgen-Cfdt	
SNASUB FSU	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Résultats :


Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
A&I UNSA	2
Sgen-Cfdt	0
SNASUB FSU	0


D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus


Titulaires	Mme LE SCOLAN Nathalie M. GAULTIER Jean-Yves
Suppléants	Mme LARDEUR Viviane Mme ROGET Sophie

E. Observations

F. Emargements

Présidente : Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines 

Secrétaire : Monsieur Joseph Buan, chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement 

Secrétaire suppléante : Madame Adeline Visdeloup, cheffe de bureau Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement 

Délégués des listes :

1. Monsieur Jean-Michel Hervé, A&I UNSA 

2. Monsieur Luc Grimonprez, Sgen-Cfdt 

3. Madame Angélique Chevalier, SNASUB FSU 



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPA des AAE de l'académie de Rennes

CAPA
391

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 485	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 3		
B. Nombre de votants	B = 284		Nombre de sièges à pourvoir P = 2		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 24		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 260		$G = \frac{D}{P} = \frac{260}{2} = 130,00$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
A&I UNSA Pour aujourd'hui et demain	A et I-UNSA	141	1	1 ^{er} - 70,50			2
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Éducation	Sgen-CFDT	51	0				0
SNASUB-FSU - Engagé.es pour les personnels !	FSU	68	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
GRIMONPREZ Luc	délégué de liste R. SGENOIT	
HERVE J. Michel	A&I - UNSA	
CHEVALIER Angélique	FSU	
VISDELoup Adeline		
BUAN Joseph		
RAULT Anne Sophie	Présidente BVE	

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

